

CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2016
Délibération n° 2016 - 68

**03 – ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN – DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Date de la convocation : le 22 juin 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Joël GUERRIAU
Mme Véronique DUBETTIER-GRENIER

Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, Mme FAVENNEC Katell, M. FEDINI François, Mme GARNIER Laurence, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAKEM Abbassia, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés :18

Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. HAY Pierre), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), Mme CHOQUET Catherine (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme COPPEY Mahel (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme CHIRON Pascale), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. GARREAU Jacques (pouvoir à M. PRAS Pascal), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. DAVID Serge), Mme LEFRANC Elisabeth (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. MARTINEAU David (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme NEDELEC Marie Hélène (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), M. NICOLAS Gilles (pouvoir à Mme NAEL Myriam), M. RAMIN Louis - Charles (pouvoir à M. PARPAILLON Joseph), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absent : 1

Mme LARGOUET Cathy

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20160628-2016_68DC-DE
Date de transmission : 07/07/2016
Date de réception préfecture : 07/07/2016
Conseil du 28 juin 2016

CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2016

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale
Mission Planification Urbaine

03 – ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

EXPOSE

Le présent dossier porte sur l'une des étapes de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain. Il s'agit du débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Dans le cadre de l'élaboration du PLUm, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été définis par la délibération n° 2014-102 du Conseil communautaire du 17 octobre 2014, en application des articles L123-6 (nouvel article L153-8) et L 300-2 (nouvel article L103-3) du code de l'urbanisme.

Trois éléments majeurs ont conduit à l'élaboration du PLUm :

- la poursuite de la dynamique territoriale de la métropole dans un cadre juridique renouvelé, assurant une meilleure prise en compte des objectifs de développement durable et une plus grande cohérence dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II),
- la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

Le PLUm est élaboré en co-construction avec les 24 communes, avec la participation des citoyens et des acteurs du territoire, et en étroite relation avec l'État, le Département, le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et les chambres consulaires notamment.

Les communes ont été impliquées dans l'élaboration du projet de PADD selon une démarche itérative prenant en compte les trois échelles territoriales que sont la métropole, les cinq pôles de proximité et les communes. Le partage des dynamiques de développement récentes et des enjeux des territoires a fait l'objet d'une première série de conférences territoriales en septembre-octobre 2014, puis d'une série de réunions des commissions locales de pôles en novembre-décembre 2014. Les orientations thématiques ont été débattues lors d'une deuxième série de conférences territoriales en juin-juillet 2015. A l'automne 2015, des réunions de travail politiques se sont poursuivies à l'échelle des pôles et à l'échelle des communes pour affiner la territorialisation et effectuer les choix sur les secteurs à enjeux de développement.

L'ensemble de cette période de travail a été nourri par des séminaires pédagogiques et d'acculturation aux principaux enjeux communs à la plupart des métropoles sur des thèmes tels que la densité urbaine et la qualité du cadre de vie, la prise en compte du volet environnement dans une acception large (biodiversité, cycle de l'eau, risques naturels, énergie, changement climatique...), le rôle du stationnement dans le développement urbain.

Enfin, un séminaire politique rassemblant l'ensemble des élus métropolitains et communaux ayant participé à la démarche et présentant le résultat de ce travail collectif, intégrant les contributions des acteurs et citoyens de la métropole, a eu lieu le 24 février 2016.

L'État a transmis à Nantes Métropole son porter à connaissance relatif à l'élaboration du PLUm par courrier du 17 juillet 2015.

Deux réunions de travail ont eu lieu avec les personnes publiques associées, dont l'État. La première au démarrage de la démarche, le 19 décembre 2014, afin d'en présenter le contenu, le déroulement et les modalités ; la seconde le 2 février 2016 pour une présentation du projet de PADD.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20160628-2016_68DC-DE
Date de télétransmission : 07/07/2016
Date de réception préfecture : 07/07/2016
Conseil du 28 juin 2016

Suite à la délibération de prescription du PLUm, a été mise en place l'information régulière du public sur les avancées du projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation permanent au siège de Nantes métropole, dans les pôles de proximité et dans les mairies. L'information sur l'avancement de l'élaboration du PLUm est relayée par le site internet dédié (<http://www.plum.nantesmetropole.fr>).

Le public peut faire connaître ses observations en les consignand dans le registre de concertation mis en place à cet effet ou en les adressant par écrit à la Métropole.

En outre, les élus ont souhaité mettre en place une démarche de participation citoyenne spécifique à l'élaboration du PLUm, qui va dessiner le projet métropolitain pour les quinze prochaines années. Des ateliers citoyens sur les quatre thématiques majeures du PADD (environnement, emploi et développement économique, habitat, mobilités) ont été organisés à l'échelle des pôles et dans chaque commune entre janvier et octobre 2015. Intégrant les contributions postées sur le site Internet et reçues par courriers, ce sont plus de 3 200 contributions qui ont été proposées aux élus. Les contributions du Conseil de développement de Nantes Métropole, du Conseil Métropolitain des Acteurs économiques et les contributions issues du Grand Débat Loire ont également permis d'alimenter ce travail d'élaboration du PADD.

Le projet de PADD finalisé a été présenté à la population dans le cadre de réunions publiques organisées dans chacune des communes membres.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD ont ensuite été soumises à débat au sein des 24 conseils municipaux ; ce même débat doit avoir lieu au sein du conseil métropolitain.

C'est dans ces conditions que ce débat est aujourd'hui organisé sur la base du projet de PADD finalisé qui a été communiqué, avant cette séance, à l'ensemble des élus métropolitains sous format dématérialisé compte tenu du volume du document.

A cet effet, il importe de rappeler que le PADD constitue le projet politique de développement de Nantes Métropole ; il définit les orientations concernant l'organisation du territoire à l'échelle de la Métropole et des territoires.

Il est compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint Nazaire arrêté le 9 mars 2016.

Les orientations générales du PADD du PLUm sont organisées autour de 3 grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

- Développer une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité,
- Faire de la métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique,
- Agir pour une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante.

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1 - Prend acte, après en avoir débattu, des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

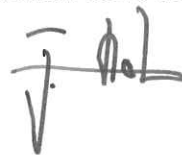
Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20160628-2016_68DC-DE
Date de télétransmission : 07/07/2016
Date de réception préfecture : 07/07/2016
Conseil du 28 juin 2016

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 28 juin 2016

La Présidente de Nantes Métropole,

Johanna ROLLAND



Affichée le 05 juillet 2016

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20160628-2016_68DC-DE
Date de télétransmission : 07/07/2016
Date de réception préfecture : 07/07/2016
Conseil du 28 juin 2016